

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.069

L'An deux Mille Sept, le 22 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 juin 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 juin 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, , Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme DURAND représentée par M. DENIS
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
Mme MOINET représentée par Mme LECOMTE
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. RAYMOND représenté par M. CHABANEAU

ABSENTS -EXCUSES : M. MOST, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31

Madame CROUÉ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SPORTIFS
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 09 octobre 2006, la Ville de ROYAN a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du Centre d'Hébergement Sportif.

Au cours des travaux, des modifications techniques ont été nécessaires, notamment le remplacement des portes extérieures ainsi que l'ensemble de distribution du chauffage dans la demi-pension.

Des demandes de la commission de sécurité et du bureau de contrôle ont été signifiées au cours de la visite du 30 mars 2007, ainsi que des souhaits de l'exploitant du chauffage et eau chaude sanitaire pour éviter les risques de développement de la légionellose.

Ces améliorations entraînent des avenants pour les lots suivants :

- N°1 GROS ŒUVRE entreprise MAZURIER
 - Plus-value pour ouverture de désenfumage dans l'escalier, démolition du barbecue, adaptation chantier
 - Moins-value pour installations de chantier, abords, ...

Avenant résiduel en plus-value de 5.858,90 €TTC soit une augmentation de 7,05% portant le montant initial de 83.094,55 €TTC à 88.953,45 €TTC

- N°2 ETANCHEITE – ZINGUERIE entreprise CHATEL ETANCHEITE
 - Plus-value pour remplacement des gouttières et descentes eaux pluviales de l'hébergement

Avenant en plus-value de 2.727,94 €TTC soit une augmentation de 4,22% portant le montant initial de 64.634,73 €TTC à 67.362,67 €TTC

- N°3 SERRURERIE entreprise METALIC
 - Plus-value pour trappe de désenfumage
 - Moins-value pour suppression de porte et grilles de ventilation du local rangement

Avenant résiduel en plus-value de 2.286,05 €TTC soit une augmentation de 5,03% portant le montant initial de 45.448,00 €TTC à 47.734,05 €TTC

- N°4 MENUISERIES entreprise A.M.R
 - Plus-value pour remplacement de blocs-portes extérieurs non-conformes avec installation de barres anti-panique, et cloisons stratifiées vétustes des douches existantes...
 - Moins-value pour suppression de coffres de doublage à l'étage, de tablettes, trappes...

Avenant résiduel en plus-value de 15.088,44 €TTC soit une augmentation de 19,78% portant le montant initial de 76.267,36 €TTC à 91.355,80 €TTC

- N°5 ELECTRICITE entreprise MANDIN PALISSIER
 - Plus-value pour déplacement de l'armoire incendie, installation d'une centrale C.M.S.I. avec asservissement des portes
 - Moins-value pour modifications d'alimentation et simplification de l'éclairage préau.

Avenant résiduel en plus-value de 7.764,09 €TTC soit une augmentation de 11,55 % portant le montant initial de 67.243,77 €TTC à 74.998,86 €TTC

- N°6 CHAUFFAGE – VENTILATION entreprise C.S.A
 - Plus-value pour remplacement du réseau chauffage demi-pension, remplacement caissons VMC

Avenant en plus-value de 6.065,46 €TTC soit une augmentation de 19,73 % portant le montant initial de 30.743,77 €TTC à 36.809,23 €TTC

- N°7 PLOMBERIE - SANITAIRE entreprise C.S.A
 - Plus-value pour recyclage des lavabos des chambres et changement du réseau galvanisé en chaufferie par du cuivre
 - Moins-value pour simplification des réseaux d'alimentation et d'évacuation des chambres

Avenant résiduel en plus-value de 3.503,39 €TTC soit une augmentation de 3,28 % portant le montant initial de 106.906,80 €TTC à 110.410,19 €TTC

- N°8 CLOISONS - PLAFONDS entreprise GAULT
 - Plus-value pour remplacement d'une cloison de chambre au RDC, de coffres et reprises divers
 - Moins-value pour suppression des doublages et diminution des cloisons à l'étage.

Avenant résiduel en moins-value de - 9.668,34 €TTC soit une diminution de – 10,21 % portant le montant initial de 94.720,13 €TTC à 85.051,79 €TTC

- N°9 REVETEMENT DE SOLS entreprise MOSAÏC
 - Plus-value pour adaptations diverses : chape, faïences,...
 - Moins-value pour réalisation de ragréage fibré en remplacement des chapes (revêtements de sol RDC conservés)

Avenant résiduel en moins-value de 20.409,77 €TTC soit une diminution de – 21,24 % portant le montant initial de 96.082,56 €TTC à 75.672,79 €TTC

- N°10 PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX entreprise NAULIN NICOLEAU
 - Plus-value pour étanchéité de l'escalier extérieur, remplacement de vitres cassées, peinture sur fenêtres et portes neuves remplacées.

Avenant en plus-value de 4.601,51 €TTC soit une augmentation de 8,16 % portant le montant initial de 56.387,31 €TTC à 60.988,82 €TTC

Il est précisé que la prise en compte de l'ensemble des avenants en plus et moins value représente une augmentation globale de + 2,47 % par rapport au coût initial de la totalité des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 juin 2007,
VU l'avis de la commission de travaux du 13 juin 2007,
APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les avenants aux marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

- § lot N°1 GROS ŒUVRE entreprise MAZURIER
Avenant en plus-value de 5.858,90 €TTC portant le montant initial de 83.094,55 €TTC
à 88.953,45 €TTC
- § lot N°2 ETANCHEITE – ZINGUERIE entreprise CHATEL ETANCHEITE
Avenant en plus-value de 2.727,94 €TTC portant le montant initial de 64.634,73 €TTC
à 67.362,67 €TTC
- § lot N°3 SERRURERIE entreprise METALIC
Avenant en plus-value de 2.286,05 €TTC portant le montant initial de 45.448,00 €TTC
à 47.734,05 €TTC
- § lot N°4 MENUISERIES entreprise A.M.R.
Avenant en plus-value de 15.088,44 €TTC portant le montant initial de 76.267,36 €TTC
à 91.355,80 €TTC
- § lot N°5 ELECTRICITE entreprise MANDIN PALISSIER
Avenant en plus-value de 7.764,09 €TTC portant le montant initial de 67.243,77 €TTC
à 74.998,86 €TTC
- § lot N°6 CHAUFFAGE – VENTILATION entreprise C.S.A
Avenant en plus-value de 6.065,46 € TTC portant le montant initial de 30.743,77 €TTC
à 36.809,23 €TTC
- § lot N°7 PLOMBERIE - SANITAIRE entreprise C.S.A
Avenant en plus-value de 3.503,39 €TTC portant le montant initial de 106.906,80 €TTC
à 110.410,19 €TTC
- § lot N°8 CLOISONS - PLAFONDS entreprise GAULT
Avenant en moins value de - 9.668,34 €TTC portant le montant initial de 94.720,13 €TTC
à 85.051,79 €TTC
- § lot N°9 REVETEMENT DE SOLS entreprise MOSAÏC
Avenant en moins-value de 20.409,77 €TTC portant le montant initial de 96.082,56 €TTC
à 75.672,79 €TTC
- § lot N°10 PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX entreprise NAULIN NICOLEAU
Avenant en plus-value de 4.601,51 €TTC portant le montant initial de 56.387,31 €TTC
à 60.988,82 €TTC

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juin 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT